

**Département de la Seine Maritime**  
**VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT**

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont  
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : [accueil@mairie-sna.fr](mailto:accueil@mairie-sna.fr)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-12-13-01**

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

**Etaient présents** : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, Mme MOA K., Mme POIS M.B., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme WILK I., M. BENET M. ; M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC., Mme BOUCLON S., M. BARUT H.

**Etaient absents excusés** : M. BREARD D. (pouvoir à Mme LEFEBVRE B.), M. LEROY E. (pouvoir à M. BEAUCAMP L.), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS MB.)

**Etaient absents** : M. AVRIL V., M. WINTER G., Mme BREARD A.

Date de convocation : 05/12/2023

Date d'affichage : 06/12/2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Votants : 24

Mme Fihue-Buquet Alexandra a été désignée secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le Budget Primitif 2023 adopté par le Conseil Municipal le 29/03/2023,

Considérant les ajustements budgétaires à effectuer, selon les engagements et réalisations et la demande du trésorier de la collectivité,

Considérant l'avis de la Commission n°1 « finances et ressources humaines » en date du 11/12/2023,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve le tableau de décision modificative budgétaire n°2, telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous,
- Autorise Madame le Maire, ou l'adjoint par délégation, à signer tout acte et document consécutifs à la présente délibération,
- Dit que la DGS de la commune est chargée de l'exécution et la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 13 décembre 2023

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



La secrétaire de séance, Alexandra Fihue-Buquet

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2023- SECTION DE FONCTIONNEMENT  
DM N°2**

Chapitre Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
752	Revenus des immeubles				10 000,00 €
741121	Dotation de solidarité rurale				45 000,00 €
74111	Dotation forfaitaire				20 000,00 €
75888	Autres produits divers de gestion courante				20 000,00 €
6419	Remboursements sur rémunération du personnel				5 000,00 €
775	Produits des cessions d'immobilisations			85 000,00 €	
64111	Rémunérations du personnel titulaire		30 000,00 €		
64131	Rémunérations du personnel non titulaire		20 000,00 €		
6247	Transports	15 000,00 €			
6233	Publicité - publications	10 000,00 €			
6234	Réceptions	5 000,00 €			
62268	Autres honoraires - conseils	5 000,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>35 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>85 000,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>
<b>EQUILIBRE</b>		<b>15 000,00 €</b>		<b>15 000,00 €</b>	